

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2885

présenté par

Mme Lardet, Mme Pascale Boyer, Mme Mauborgne, M. Thiébaud, Mme Lenne et Mme Degois

ARTICLE 26 A

I. – Compléter l’alinéa 2 par le mot :

« de ».

II. – En conséquence, aux alinéas 3, 4, 5 et 6, supprimer le mot :

« De ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.